



Le 19 juin 2020

NOTE DE SERVICE

Relative aux mesures prises dans le cadre du COVID-19 (8)

Compte tenu des nouvelles annonces gouvernementales, les protocoles sanitaires du CDE sont assouplis. Cette note de service comprend une synthèse des nouvelles consignes formalisées dans le **Plan de Continuité d'Activité – Phase 3**, notamment disponible sur le site internet du CDE.

La situation sanitaire s'est nettement améliorée. Les voyants sont tous verts pour la Moselle. Pour autant, le virus COVID-19 circule toujours. Des alertes ont d'ailleurs été données dans des départements limitrophes.

Aussi, si ces nouvelles consignes prévoient un assouplissement des protocoles, **certaines mesures barrière et protocoles doivent continuer à être mis en œuvre.**

Ces mesures entrent en application le **lundi 22 juin 2020**.

1. Mise en œuvre des gestes barrière

Professionnels du CDE

Chaque professionnel doit être attentif pour lui-même à l'apparition éventuelle de symptômes : fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût.

En cas de symptômes évocateurs du COVID-19, il est demandé à l'agent de ne pas prendre son poste, d'en **informer immédiatement son encadrement** et en son absence l'astreinte, puis de consulter un médecin. **L'encadrement informe la Direction.**

Le lavage des mains au savon ou à l'aide d'une solution hydro alcoolique est un geste barrière fondamental à maintenir dans la durée :

- En arrivant et en quittant le travail ;
- Avant et après tout contact avec un autre adulte ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas ;
- Avant et après être allé aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Dans le cadre des accompagnements et soins aux enfants ;
- A chaque changement d'activité.

Les agents se réapprovisionnent en SHA selon la procédure actuelle.

La distance d'1mètre entre adultes est encore de rigueur.

Le port du masque est obligatoire uniquement dans les situations où la distance d'1M entre adultes ne peut être respectée (ex : transmissions à plusieurs dans le bureau éducatif ; non-respect de la capacité de la salle de réunion ; véhicules). **Le port du masque est préconisé chaque fois que l'agent a des symptômes légers de virus saisonnier** (hors COVID-19).

Les agents qui le souhaitent peuvent continuer à porter un masque.

Un petit stock sera mis à disposition dans tous les services. Le réapprovisionnement se fait sur demande des agents auprès de l'encadrement ou infirmerie qui eux-mêmes font la demande dans le cadre de la procédure habituelle auprès de l'Economat.

Personnes extérieures

Les mêmes règles s'appliquent aux personnes extérieures (dont les parents).

Le registre d'entrées est supprimé.

2. Mesures spécifiques aux services éducatifs

Les professionnels éducatifs continuent de promouvoir **le lavage des mains** au quotidien.

Au retour d'hébergement ou après un découché, l'enfant est baigné ou invité à se doucher, les vêtements sont lavés.

La limitation des rencontres entre services (hors fratries) est maintenue.

Les sorties extérieures accompagnées sont autorisées dans les modalités antérieures.

Les horaires de sorties libres seront élargis par une décision prise lundi 22 juin.

La présence des enfants et professionnels en audience est à nouveau autorisée.

Le protocole des visites Famille est assoupli : les parents se déplacent seuls jusqu'au Service Familles ou à l'entrée du Jardin d'Enfants ; le port du masque et de la blouse ne sont plus obligatoires ; l'apport de nourriture pour le service d'accueil de l'enfant est à nouveau autorisé. Les circulations des groupes sur le bâtiment sont à nouveau autorisées.

3. Mise en œuvre des autres protocoles

Maintien du protocole hygiène

Ce protocole demeure pertinent compte tenu du nombre de virus saisonniers pouvant circuler. Une évolution des produits utilisés pourra avoir lieu en lien avec le recul épidémique à compter de septembre.

Maintien du protocole de nettoyage des véhicules

Il est demandé aux professionnels d'impérativement se laver les mains avant et après l'utilisation des véhicules professionnels. Le nettoyage des véhicules à l'aide du KIT est fortement encouragé. Il est rappelé la responsabilité individuelle à **maintenir propre le véhicule après usage** (ramassage des déchets notamment).

Maintien du protocole salle de réunion

Le protocole de nettoyage est maintenu. En situation d'occupation de la salle de réunion au-delà de sa capacité identifiée, le port du masque est obligatoire. La salle des fêtes sera à nouveau mise à disposition des services éducatifs à compter du 1^{er} juillet.

Maintien du protocole relatif au restaurant administratif

4. Organisation du temps de travail

L'organisation en télétravail prend fin au 3 juillet inclus. Un protocole est en cours d'élaboration pour permettre de mettre en place ce type d'organisation en fonction des besoins du service.

Les Autorisations Spéciales d'Absence pour garde d'enfants prennent également fin à cette date.

Le reste des dispositions pour les agents titulaires et contractuels à risque ou les certificats d'isolement sont maintenues.

5. Autres mesures

La salle d'attente demeure fermer jusqu'à nouvel ordre. Elle est ouverte par le standard uniquement aux MNA nouvellement admis dans l'attente d'être conduits à VIGY.

Il est entendu qu'en cas de suspicion de COVID-19 ou de cas avérés de COVID-19 au sein d'un service éducatif l'ensemble des mesures de confinement et de protection est activée.

En cas de reprise épidémique en Moselle, la Direction peut à tout instant décider en concertation avec la Cellule de Gestion COVID-19 de renforcer les mesures de protection.

Afin de garantir la sécurité des autres et de vous-même, je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre ces consignes.

Claire HUGENSCHMITT
Directrice



